



COMPTE RENDU DU CONSEIL CONSULTATIF DE FORT-MARDYCK MERCREDI 4 DECEMBRE 2019

Présents : Roméo RAGAZZO, Florence BOUTEILLE-SAIHI, Isabelle JOONNEKINDT, Grégory BARTHOLOMEUS Etienne LAPORTE, Thérèse RYCKEBUSCH Jean-François DEBRIL, Alexandre MIGNIEN, Murielle CANIS, Jean-Aimé BENARD, Danielle VEIGNIE, Michel CORDIER, Chantal LANDRON, Karine CAPOEN, Christian DEVLOO, Stéphane LUST, Saadia BOLLENGIER, Isabelle HALLIEZ, Michaël GRIVES, José LOUF, Angélique VERBECKE

Excusés : Romain FATOU donne pouvoir à M. BENARD, Sylvie MALLET donne pouvoir à Mme LANDRON, Martine WAGUET donne pouvoir à M. LOUF, Delphine CARRU donne pouvoir à Mme VERBECKE

Absents : Sandy CHIRULLI, Régis DOUILLIET

- Le quorum est atteint
- Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance : M. Alexandre MIGNIEN
- I. Le compte rendu du conseil consultatif du 8 novembre 2019 est adopté

II. DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1. BUDGET SPECIAL 2020

Il est présenté à l'assemblée la proposition synthétique de budget spécial 2020 ci-après (document complet en annexe) :

Budget spécial 2020		
Charges à caractère général	833 600,00 €	
Autres charges de gestion courante	1 071 600,00 €	
Charges exceptionnelles	2 000,00 €	
TOTAL	1 907 200,00 €	
Dotation sollicitée auprès de la ville de Dunkerque		1 907 200,00 €

LE CONSEIL CONSULTATIF
A la majorité des membres présents et représentés
21 voix POUR/ 4 voix CONTRE

- ❖ **VOTE** le budget spécial 2020 tel que présenté.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

2. ORGANISATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE L'OPERATION DE RECENSEMENT 2020

Le recensement de la population a lieu annuellement ainsi que le prévoit la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et le décret n°2003-485 relatif au recensement de la population.

Dans la commune, le maire prépare et réalise l'enquête de recensement. Il est chargé du recrutement, de la nomination et de la rémunération des agents recenseurs.

Il est demandé de fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

Pour un nombre de logements à recenser inférieur à 120		Pour un nombre de logements à recenser supérieur à 120	
✚ Séance de formation	15,00 € net	✚ Séance de formation	15,00 € net
✚ Tournée de reconnaissance	50,00 € net	✚ Tournée de reconnaissance	100,00 € net
✚ Frais de déplacement	50,00 € net	✚ Frais de déplacement	100,00 € net
✚ Pénibilité du travail	100,00 € net	✚ Pénibilité du travail	200,00 € net
✚ Bulletin individuel	1,00 € net	✚ Bulletin individuel	1,00 € net
✚ Bulletin logement	1,00 € net	✚ Bulletin logement	1,00 € net
✚ Dossier adresse collective	0,40 € net	✚ Dossier adresse collective	0,40 € net
✚ Fiche de logement non enquête	0,40 € net	✚ Fiche de logement non enquête	0,40 € net

La dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2020.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
25 voix POUR

- ❖ **VALIDE** l'organisation du recensement 2020 tel que stipulé ci-dessus.
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

3. TARIFS COMMUNAUX 2020

Il est présenté à l'assemblée le tableau des tarifs communaux qui restent stables en 2020.

TARIFS COMMUNAUX 2020

D E N O M I N A T I O N S	T a r i f s
Concessions	
Concession de terrain 15 ans	230.00 €
Concession de terrain 30 ans caveau simple	340.00 €
Concession de terrain 30 ans caveau double	567.00 €
Concession cavurne 5 ans	50.00 €
Concession cavurne 15 ans	100.00 €
Concession cavurne 30 ans	250.00 €
Concession columbarium 5 ans	130.00 €
Concession columbarium 15 ans	205.00 €
Concession columbarium 30 ans	280.00 €
Prestations	
Caveau d'attente droit de séjour à la journée	6.00 €
Caveau d'attente droit d'entrée	8.00 €
Caveau d'attente forfait au-delà de 10 jours	60.00 €
Inhumation	40.00 €
Dépôt d'urne	16.00 €
Vacations de police	20.00 €
Loyers mensuels baraquements	
Baraquement de 16 à 55 m ²	49,00 €
Occupation du domaine public	
Benne – échafaudage (le mètre ² au sol et par jour)	0,37 €
Forfait	15,00 €

Droits de places	
Marché (le mètre linéaire)	0,40 €
Abonnement au trimestre (le mètre linéaire)	5,20 €
Marchands ambulants : friterie, pizzeria (le m.l.)	0,40 €
Camion d'outillage	49,00 €
Vente de fleurs sur la voie publique (forfait 4 jours – 15 mètres)	55,00 €
Manèges	
Entre 200 et 300 m ²	350,00 €
Entre 150 et 199 m ²	230,00 €
Entre 100 et 149 m ²	130,00 €
Entre 51 et 99 m ²	80,00 €
< Ou égale à 50 m ²	60,00 €
Boutiques, stands (x métrage x 5 j)	0,26 €
Grues	
De 0 à 10 m ²	20,00 €
De 11 à 20 m ²	45,00 €
De 21 à 30 m ²	65,00 €
De 31 à 40 m ²	90,00 €
De 41 à 50 m ²	115,00 €
Activités Artistiques	
Droits d'inscriptions pour les extérieurs hors CUD	
Eveil musical	15,00 €
Classe de solfège	46,00 €
Classe d'instruments	64,00 €
Piano, synthétiseur, guitare	77,00 €
Cours d'arts plastiques	38,00 €
Atelier « Arc-en-ciel »	38,00 €
Activités Artistiques	
Droits d'inscriptions pour tous les ressortissants de la CUD	
Eveil musical	10,00 €
Classe de solfège	23,00 €
Classe d'instruments	32,00 €
Piano, synthétiseur, guitare	38,00 €
Cours d'arts plastiques	32,00 €
Atelier « Arc-en-ciel »	32,00 €
Location salle des Fêtes	
Repas et banquets avec cuisine (la journée)	500,00 €
Dépassement horaire au-delà de 7h du matin (forfait supplémentaire)	250,00 €
Location salle des fêtes avec cuisine (2 jours)	750,00 €
Conférences – réunions – concerts – pièce de théâtre sans cuisine et sans vaisselle	120,00 €
Conférences – réunions – concerts – pièce de théâtre avec vaisselle et sans cuisine	150,00 €
Bals, thés dansants, disco, karaoké sans cuisine	250,00 €
Jeux de lotos, concours de cartes, jeux divers et réunions sans cuisine	210,00 €
Vins d'honneur- réception – départ en retraite sans vaisselle et sans cuisine	200,00 €
Vins d'honneur – réception – départ en retraite avec vaisselle	260,00 €
Reprogrammation du limiteur de pression acoustique	200,00 €
Nettoyage aux frais de l'utilisateur (tarif à l'heure)	30,00 €
Déplacement pour déclenchement détecteurs de fumée	50,00 €
Facturation vaisselle cassée ou non rendue (à la pièce)	
Assiette à dessert	3,00 €
Assiette creuse	3,00 €
Assiette plate	2,50 €
Coupe à champagne	1,60 €
Scotland	1,00 €
Verre à bière	1,30 €
Verre à eau	1,60 €
Verre à vin	1,40 €
Couteau	0,50 €
Cuillère à café	0,20 €
Cuillère à soupe	0,30 €
Fourchette	0,30 €
Beurrier	1,50 €
Bol	1,00 €
Corbeille à pain en osier	4,30 €
Corbeille à pain en inox	5,00 €
Décapsuleur	1,00 €
Louche de table	3,20 €
Louche de cuisine diamètre 10	7,00 €

Plateau mélaminé	12,00 €
Plat en inox	7,00 €
Pot à lait	4,00 €
Saladier diamètre 300	9,90 €
Soupière inox	9,20 €
Sucrier	1,50 €
Petite tasse	1,00 €
Soucoupe	0,80 €
Tasse chocolat	1,10 €
Thermos café isotherme	15,00 €
Bouchon pour thermos	5,00 €
Casserole diam. 25	28,00 €
Casserole diam. 32	36,00 €
Chinois	15,00 €
Plat à rôtir Alu 40x50	54,00 €
Plat à rôtir Alu 32x40	38,00 €
Marmite 50 L Alu	140,00 €
Faitout 25 L Alu	115,00 €
Pot à bec inox 1.5 L	22,00 €
Louche de cuisine diam. 120	8,50 €
Louche de cuisine diam. 140	11,50 €
Plat inox L 600	7,50 €
Ecumoire diam. 220	26,00 €
Machine à café	250,00 €
Micro-ondes	180,00 €
Pelle à tarte	9,00 €
Tire bouchons	5,00 €
Coupelle tulipe	1,10 €
Bouchon de champagne	2,80 €
Bak rack box boîte de rangement	15,00 €
Couvercle	5,00 €
Support couverts	156,00 €
Broc versilia 1 litre	3,00 €
Support sac poubelles	160,00 €
Chariot inox	360,00 €
Divers	
Droit de place exposants vente BD et livres d'occasion (le mètre linéaire)	22,00 €
Droit d'entrée aux manifestations culturelles (billetterie)	
- adultes	10,00 €
- enfants 12-16 ans, étudiants, demandeurs d'emploi	5,00 €
- entrée gratuite	0,00 €
Droits de place pour les exposants du Salon BD (le mètre linéaire)	
- Bande Dessinée petit format	5,00 €
- Livres jeunesse et produits dérivés	7,00 €
Photocopies pour les associations et écoles fort-mardyckoises	
<u>Tirage noir et blanc ou bleu et blanc :</u>	
Copie papier blanc A4 80g	0,03 € l'unité
Copie papier couleur A4 80g	0,04 € l'unité
Copie papier blanc ou couleur A4 160g	0,08 € l'unité
<u>Tirage quadri-couleur :</u>	
Copie papier blanc A4 80g	0,50 € l'unité
Copie papier couleur A4 80g	0,55 € l'unité
Copie papier blanc ou couleur A4 160g	0,80 € l'unité
<u>Nota :</u>	
Principe de base : 1 A3 = 2 A4	
Le recto-verso équivaut à doubler le prix de base prévu pour un tirage recto	

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
25 voix POUR

- ❖ **ADOPTE** le tableau des tarifs communaux 2020.
- ❖ **DIT** que celui-ci entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

VIE ASSOCIATIVE

1. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 A L'ASSOCIATION FORT-MARDYCKOISE D'ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES

La part communale définie dans le budget prévisionnel 2020 de l'AFMACS s'élève à **436 931 €**. Cette demande de subvention est basée sur l'analyse des besoins en fonctionnement et personnel nécessaires au suivi des diverses actions portées par la structure et permis par un financement pluri-partenarial. Le paiement de cette subvention est soumis au respect de la convention passée entre la commune et l'association et basée sur 4 versements échelonnés de mars à décembre. Le solde correspondant au montant demandé par l'AFMACS selon ses besoins.

LE CONSEIL CONSULTATIF A l'unanimité des membres présents et représentés 25 voix POUR

- ❖ **VALIDE** le montant de la subvention de fonctionnement 2020 de l'Association Fort-Mardyckoise d'Activités Culturelles et Sociales pour un montant de **436 931 €**. Cette somme sera versée selon les termes de la convention signée entre la commune et l'Association Fort-Mardyckoise d'Activités Culturelles et Sociales.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020 (article Subventions)
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux

2. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2020 (AFMACS)

L'AFMACS, gestionnaire des activités liées au Contrat Enfance Jeunesse, a fait parvenir le budget prévisionnel du CEJ pour l'année 2020 (dont multi-accueil en année complète) qui s'élève à **205 726.00 €**. Les modalités de versement du C.E.J sont régies par convention (article 9) « *le versement de cette somme sera effectué sous forme d'acompte payé en janvier. Cet acompte correspondra à la moitié de la dépense annuelle prévue, inscrite au schéma de développement de ce même contrat. Le solde sera versé en juin de l'année suivante, après présentation par l'AFMACS du bilan d'activités et de la facture globale des actions qui lui sont confiées* ».

LE CONSEIL CONSULTATIF A l'unanimité des membres présents et représentés 25 voix POUR

- ❖ **VALIDE** le montant de **205 726 €** représentant le coût prévisionnel du Contrat Enfance Jeunesse 2020.
- ❖ **DIT** que cette somme sera versée à l'AFMACS selon les dispositions prévues à la convention de financement du CEJ.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020 (article Subventions).
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

3. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 A LA SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE

La subvention de fonctionnement 2020 de la Section du Centre d'Action Sociale sera reconduite à hauteur de **225 000.00 €**. Il est rappelé que cette somme sera versée au Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque pour affectation à la SCAS de Fort-Mardyck, sous contrôle du Trésorier Principal et selon les besoins.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
25 voix POUR

- ❖ **VALIDE** la subvention de fonctionnement 2020 à hauteur de **225 000 €** à la Section du Centre d'Action Sociale.
- ❖ **DIT** que cette somme sera versée au Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque pour affectation à la SCAS de Fort-Mardyck.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020 (article Subventions).
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

4. SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Il est proposé de renouveler le soutien apporté au secteur associatif par le vote de subventions annuelles. Il est rappelé que les subventions recouvrent la notion d'attribution de fonds publics au profit d'associations présentant un intérêt direct pour la commune, elles sont définies selon les possibilités financières de la commune.

Quel que soit le montant accordé, les associations concernées ont l'obligation de présenter un bilan de l'année écoulée et un budget prévisionnel pour l'année N+1, faute de quoi les subventions prévues ne seront pas versées.

Les demandes de subventions font l'objet d'une étude technique menée en réunion. Il est proposé d'attribuer aux associations pour l'exercice 2020, les subventions telles qu'elles figurent ci-après. Il est rappelé que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont portées au budget spécial 2020.

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS	Subventions 2020	Votes
Aider et Connaître	1 900 €	25 voix POUR
Ailes d'Acier	620 €	25 voix POUR
Amis de l'Amirauté	380 €	25 voix POUR
Amis de Fort-Mardyck	950 €	25 voix POUR
AMMAC	380 €	25 voix POUR
APE Jean Jaurès	530 €	24 voix POUR
Céramik'Art	500 €	25 voix POUR
CLIC	3 325 €	24 voix POUR
Cyclotourisme	380 €	25 voix POUR
Dynamic Dance	475 €	25 voix POUR
Ensemble Instrumental	2 550 €	25 voix POUR
Etoile du Marin	1 000 €	24 voix POUR
FMOB Basket	3 325 €	25 voix POUR
FMOB Football	5 800 €	25 voix POUR
Full Contact	950 €	25 voix POUR
Rencontres et Amitiés	3 325 €	25 voix POUR
UNC	380 €	25 voix POUR
Ville en Fête	950 €	25 voix POUR
TOTAL	27 720 €	

LE CONSEIL CONSULTATIF
Ne prennent pas part au vote :
Mme CAPOEN (APE Jean Jaurès) et (Etoile du Marin), Mme LANDRON (CLIC)
A l'unanimité des membres présents et représentés

- ❖ **VALIDE** le montant des subventions de fonctionnement 2020 aux associations locales comme établi ci-dessous.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020 (article Subventions).
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

5. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS LOCALES (COMPLEMENT)

Après nouvelle étude des dossiers restés en suspens (délais de transmission), il est proposé de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes comme établi ci-dessous.

Associations	Subventions 2019	Subventions de fonctionnement demandées 2020	Proposition 2020
Syndicat d'Initiative	1 650 €	1 650 €	1 650 €
APE Roger Salengro	380 €	380 €	380 €
TOTAL	2 030 €	2 030 €	2 030 €

Ces demandes seront incluses dans le tableau des subventions de fonctionnement 2020.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
25 voix POUR

- ❖ **VALIDE** le montant des subventions de fonctionnement 2020 aux associations locales comme établi ci-dessus.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020 (article Subventions).
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

6. SUBVENTION 2020 POUR PROJET AU FMOC FOOT

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire à l'association FMOC Foot, à hauteur de 2 100 € afin de l'accompagner dans son projet de célébration du 50^{ème} anniversaire. Un bilan sera fourni à la commune à l'issue de l'opération.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
25 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention de 2 100 € pour l'organisation du 50^{ème} anniversaire de l'association FMOC FOOT.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020 (article Subventions).
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 A L'ASSOCIATION VILLE EN FETE

L'association Ville en Fête en accord avec la commune et selon les bases de la convention visant ses activités d'animations sur le territoire, a participé à la restauration du costume du Ti-Frère. Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 300 €.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
25 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le versement de la subvention exceptionnelle 2019 de **300 €** à l'association Ville en Fête pour sa participation à la restauration du costume du géant Ti Frère.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020 (article Subventions).
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

8. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS 2020 AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LE LITTORAL (ADEELI-CPIE Flandre Maritime) ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Le CPIE Flandre maritime est une association qui regroupe plus de 140 adhérents et qui a pour objet de :

- Sensibiliser à l'environnement en pratiquant l'éducation et la pédagogie à l'environnement
- Etre acteur du développement local
- Défendre, sauvegarder, être vigilant sur l'environnement.

La municipalité, dans le cadre de sa politique agenda 21 souhaite sensibiliser la population aux questions de développement durable et de protection de l'environnement. C'est pourquoi il est proposé d'autoriser le maire à signer une convention de partenariat avec cette association, pour l'année 2020. Celle-ci comprend plusieurs volets :

- Des temps de rencontre et d'animation d'ateliers avec le conseil des aînés
- Des interventions du CPIE avec tenue de stands de jeux et de sensibilisation lors de manifestations qui accueillent beaucoup de public comme la fête du Square, la fête du City Stade et les ateliers du Père Noël
- L'organisation d'ateliers éco citoyens parents/enfants sur des thèmes variés

La commune versera une subvention de 3 500 euros pour ces diverses actions menées par le CPIE Flandre Maritime.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
21 voix POUR/ 4 Abstentions

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2020 avec l'Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement sur le Littoral (ADEELI- CPIE Flandre Maritime)
- ❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de **3500 €**.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2020 (article Subventions).
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

9. PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES 2018 DE L'ASSOCIATION FORT-MARDYCKOIS D'ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES (AFMACS)

LE CONSEIL CONSULTATIF

- ❖ **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2018 de l'Association Fort-Mardyckoise des Activités Culturelles et Sociales.
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

III. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Pas d'observation

IV/ QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Pas de question

M. RAGAZZO, Maire délégué clôt cette séance du conseil consultatif à 19h40.

Roméo RAGAZZO
Maire délégué